

L'eBadge contre le travail au noir

CONSTRUCTION Le Valais va se doter en 2025 d'un nouveau dispositif nommé eBadge et d'une plateforme numérique, afin de mieux contrôler les chantiers et protéger les travailleurs. Il s'agit d'une première en Suisse.

PAR FABRICE ZWAHLEN

L'Etat du Valais, les milieux patronaux et syndicaux (SCIV, Syna, Unia), la Suva et la Fédération des communes valaisannes lancent le dispositif eBadge pour améliorer et simplifier le contrôle des activités sur les chantiers.

«En Valais, le travail au noir représente, annuellement, 1,2 milliard de francs», révèle le conseiller d'Etat chargé de la santé, des affaires sociales et de la culture, Mathias Reynard. «Il s'agit d'un montant considérable qui pousse à agir.»

Le concept eBadge vise à lister les entreprises qui respectent les règles, où le personnel est bien assuré, à garantir aux collectivités publiques de ne plus enregistrer de pertes fiscales ou en matière d'assurances sociales et à simplifier l'adjudication des marchés publics.

Feu vert ou rouge

Quatre entités pourront attribuer un feu vert ou rouge. Il s'agit de l'Etat du Valais, des commissions paritaires, des caisses sociales et de la SUVA. «Chaque partenaire récoltera

ses données et transmettra ses statuts au Service de protection des travailleurs chargé d'octroyer un statut final et de publier, sur une plateforme numérique, le nom des entreprises ayant un statut vert», précise sa cheffe de service, Laure de Courten. «Le concept est orienté solutions», souligne Mathias Reynard. «Grâce à l'eBadge, l'Etat diminue la bureaucratie et les procédures sont simplifiées pour les entreprises et les pouvoirs publics.» Sur le terrain, si le code QR individuel de l'ouvrier passe au vert

lors d'un contrôle, «c'est l'assurance qu'un employeur respecte les règles de sécurité, la CCT et l'affiliation aux caisses sociales», résume Bernard Tissières des SCIV. Si la couleur rouge s'affiche ou s'il ne dispose pas d'un badge, une enquête sera diligentée. En cas d'infraction grave, un chantier pourra être suspendu. Une décision qui pourra s'accompagner d'une sanction allant d'une amende jusqu'à une dénonciation au Ministère public. «On gagne en transparence et on réduit les charges administrati-



“L'eBadge casse les préjugés que l'on entend sur le Valais. Nous allons devenir un canton modèle pour lutter contre le travail au noir.”

MATHIAS REYNARD
CONSEILLER D'ETAT

ves», se réjouit Paul Bovier, président de l'Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers en construction.

Vérification en temps réel

Pour les adjudicateurs, le site ebadges.ch leur permettra de vérifier en temps réel si les entreprises, les sous-traitants ou les soumissionnaires sont en règle. La démarche doit favoriser l'inscription des entreprises valaisannes ou non, œuvrant dans le canton. Si un problème devait apparaître avec un sous-traitant étranger, l'entreprise qui l'aura mandaté sera tenue responsable.

Si la Fédération des communes valaisannes soutient la démar-

che, chaque administration communale pourra faire le choix d'utiliser eBadge ou non. Toutefois, dès 1er juillet 2025, les procédures d'adjudication des marchés publics dites de gré à gré ou sur invitation ne seront ouvertes qu'aux entreprises et aux sous-traitants appliquant cette nouveauté. L'abonnement en ligne sera gratuit pour les communes et payant pour les entreprises qui devront prendre à leur charge l'achat des eBadge.

«L'eBadge casse les préjugés que l'on entend sur le Valais (ndlr: copinage, attribution opaque de marché public). Nous allons devenir un canton modèle pour lutter contre le travail au noir», conclut, ravi, Mathias Reynard.

Les eBadge seront mis en production au premier trimestre 2025. Lors du premier semestre, la récolte des données sera automatisée et les inscriptions pour les entreprises et les adjudicateurs ouvertes sur une plateforme dédiée. Les contrôles sur le terrain débiteront au second semestre 2025. Le but est de toucher 2800 entreprises qui regroupent 80% des salariés de la construction en Valais, puis de convaincre, en trois à cinq ans, 10 000 des 20 000 entreprises du secteur.



Le concept «orienté solutions», selon les mots de Mathias Reynard, a été présenté hier lors d'une conférence de presse. KEYSTONE/J.-CH. BOTT